



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R76-2025-527

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2025-11-28-00002 - ARRETE ARS Occitanie / 2025- 6891?? Modifiant l'ARRETE ARS Occitanie / 2025- 6802?? Modifiant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD?? Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif assurant ses missions dans le domaine de la cancérologie?? Toulouse (Haute-Garonne) (3 pages)

Page 3

DREETS OCCITANIE /

R76-2025-11-25-00011 - Arrêté portant nomination au CROCT (Comité régional d'Orientation et des Conditions de Travail) et au CRPST (Comité régional de Prévention et de Santé au Travail) de la région Occitanie (5 pages)

Page 7

ARS OCCITANIE

R76-2025-11-28-00002

ARRETE ARS Occitanie / 2025- 6891

Modifiant l'ARRETE ARS Occitanie / 2025- 6802

Modifiant la composition nominative du Conseil
d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS

REGAUD

Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif
assurant ses missions dans le domaine de la
cancérologie

Toulouse (Haute-Garonne)

ARRETE ARS Occitanie / 2025- 6891

Modifiant l'ARRETE ARS Occitanie / 2025- 6802

**Modifiant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD
Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif assurant ses missions dans le domaine de la cancérologie
Toulouse (Haute-Garonne)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6162-7, L. 6162-8, D. 6162-2 et D. 6162-4 ;

Vu le décret n° 2006-261 du 3 mars 2006 relatif au conseil des centres de lutte pour le cancer ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret 2016-1264 du 28 novembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu le décret ministériel du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2025- 6514 en date du 20 octobre 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie n° 2024- 6304 du 20 novembre 2024 modifiant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD ;

Vu l'extrait du procès-verbal du Comité Social et Economique en date du 20 septembre 2025 désignant **Madame Virginie BERTRAND**, en remplacement de Madame Viviane RICHARD pour siéger au conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD ;

Vu l'extrait du procès-verbal du Comité Social et Economique en date du 17 décembre 2024 désignant **Monsieur Bertrand COMBRES**, en remplacement de Monsieur le Docteur Slimane ZERDOUD (collège cadre) pour siéger au conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD ;

Vu l'erreur matérielle relative au prénom de Madame Virginie BERTRAND dans l'arrêté ARS Occitanie n° 2025-6802 du 20 novembre 2025 modifiant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD ;

Considérant la désignation en qualité de membre de droit au titre de représentant de l'Etat, Président du Conseil d'Administration de :

- **Monsieur Simon BERTOUX**, Préfet du Tarn ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté ARS Occitanie 2025- 6802 du 20 novembre 2025 susvisé fixant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD, Etablissement de santé privé d'intérêt collectif assurant ses missions dans le domaine de la cancérologie est modifié ainsi qu'il suit et composé des membres ci-après :

Préfet du Tarn, Président du Conseil d'Administration :

- **Monsieur Simon BERTOUX**, Préfet du Tarn ;

Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse :
Monsieur Jean-François LEFEBVRE

Directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine :
Monsieur le Professeur Thomas GEERAERTS

Personnalité scientifique désignée par l'Institut National du Cancer :
Monsieur le Professeur Gilbert CASAMATTA (renouvellement de mandat)

Représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional :
Monsieur Francis DECOUCUT

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :
Madame Patricia BEZ (renouvellement de mandat)
Madame Delphine GENY-STEPHANN
Monsieur le Professeur Thierry PHILIP (renouvellement de mandat)
Monsieur le Professeur Norbert VEY

Représentantes du personnel désignés par la Commission Médicale d'Etablissement :
Madame le Docteur Nathalie CAUNES-HILARY (renouvellement de mandat)
Madame le Docteur Anouchka MODESTO

Représentants du personnel désignés par le Comité Social et Economique :
Madame Virginie BERTRAND
Monsieur Bertrand COMBRES (collège cadre)

Représentantes des usagers :
Madame Isabelle GRIMALDI
Madame Marie-Ange LEOPHONTE (renouvellement de mandat)

ARTICLE 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil d'administration est fixée à l'article D. 6162-3 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté. A l'égard de tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la région Occitanie.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Directeur Général de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 28/11/2025

Le Directeur Général
Didier JAFFRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'DJ', written over the printed name 'Didier JAFFRE'.

DREETS OCCITANIE

R76-2025-11-25-00011

Arrêté portant nomination au CROCT (Comité régional d'Orientation et des Conditions de Travail) et au CRPST (Comité régional de Prévention et de Santé au Travail) de la région Occitanie



**Arrêté portant nomination au Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT)
et au Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST) de la région Occitanie**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4641-4 à L. 4641-6 et R. 4641-15 à R. 4641-22 ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2025 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2025 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu les désignations par les organisations syndicales et professionnelles pour le collège des partenaires sociaux au sein du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail ;

Vu les désignations par les organisations syndicales et professionnelles pour le collège des partenaires sociaux au sein du Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Julien Tognola, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, signé par Monsieur Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie en date du 6 octobre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Sont nommés en tant que membres du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail :

- Au titre du collège des partenaires sociaux – représentants des employeurs :

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Titulaires : Madame Delphine FERRIERES
Monsieur Jean-François LABAQUERE
Madame Nathalie MUR
En attente de désignation d'un titulaire

Suppléants : Monsieur Alain AUSSENAC
Madame Marie BOIRAUD
Madame Cécile DEROULEZ
Madame Sophie ROQUES
Monsieur Pierre-Marie TUGAS

Siège (adresse postale) : DREETS Occitanie – 1 Place Emile Blouin – CS 90007 – 31952 TOULOUSE Cedex 9

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires : Monsieur Bernard VINCENT
Madame Myriam GINARD

Suppléants : Monsieur Denis JUGUERA
Madame Claire ROY

Union des entreprises de proximité (U2P)

En attente de désignation

Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA)

Titulaire : Monsieur Yvon SARRAUTE

Suppléants : Monsieur Philippe BARDOU
Madame Liliane MERCIER

- **Au titre du collège des partenaires sociaux – représentants des salariés :**

Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires : Madame Isabelle RICARD
Monsieur Frank ATAHAMU-TAGI

Suppléants : Madame Françoise FABRE
Monsieur Vincent LECOMTE
Monsieur Stéphane VAGHI

Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaire : Monsieur Stéphane LARTIGUE
En attente de désignation d'un titulaire

Force Ouvrière (FO)

Titulaires : Monsieur Mustapha EL KHALFI
Madame Valérie GUITTART

Suppléants : Madame Nathalie CASALE
Monsieur Denis DENJEAN
Madame Myriam GONZATO
Monsieur David LAGARRIGUE

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaires : Monsieur Régis ARNAL-PHILIPPART

Suppléants : Madame Lorène CABERO
Monsieur Michel SANCHEZ

Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire : Monsieur Julien GODEFROY

Suppléants : Madame Laure GINESTY
Madame Stéphanie FOUGERES

- **Au titre du collège des personnes physiques et morales qualifiées :**

Au titre des personnes physiques (8)

- Monsieur Jean-Luc ABITTEBOUL, délégué régional CHEOPS Occitanie
- Madame Karine FLAHAUT, directrice de l'ASMT Prévention et Santé Hautes-Pyrénées, animatrice de l'association PRESANSE Occitanie
- Madame Irène GAILLARD, enseignante chercheuse à l'Université de Toulouse
- Monsieur Antoine LEFORT-LAVAUZELLE, directeur du service de prévention et de santé au travail PREVALY, Haute-Garonne
- Monsieur Michel NIEZBORALA, médecin du travail à la retraite
- Madame Isabelle PUDEPIECE, membre de la délégation régionale de l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES)
- Madame Sophie SELUSI, maître de conférences en droit privé à l'Université de Montpellier
- Monsieur Nicolas TEULADE, médecin du travail, coordonnateur du service de prévention et de santé au travail AIPALS, Hérault

Au titre des personnes morales (2)

- Monsieur Daniel DIAS, délégué régional AGEFIPH ou son représentant
- Madame Nadine HERRERO, représentant la FNATH

ARTICLE 2 :

Sont nommés en tant que membres du Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail :

- **Au titre du collège des partenaires sociaux – représentants des employeurs :**

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Titulaires : Monsieur Jean-François LABAQUERE
Madame Nathalie MUR
En attente de désignation d'un titulaire

Suppléants : Monsieur Alain AUSSENAC
Madame Marie BOIRAUD

Madame Cécile DEROULEZ
Madame Sophie ROQUES
Monsieur Pierre Marie TUGAS

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire : Monsieur Bernard VINCENT

Suppléants : Madame Claire ROY
Monsieur Franck SYLVESTRE

Union des entreprises de proximité (U2P)

En attente de désignation

- **Au titre du collège des partenaires sociaux – représentants des salariés**

Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaire : Madame Isabelle RICARD

Suppléants : Monsieur Frank ATAHAMU-TAGI
Madame Françoise FABRE

Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaire : Monsieur Stéphane LARTIGUE

Force Ouvrière (FO)

Titulaire : Monsieur Alexandre THOS

Suppléants : Madame Valérie GUITTART
Monsieur Jérôme NIGRIS

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire : Monsieur Régis ARNAL-PHILIPPART

Suppléants : Madame Lorène CABERO
Monsieur Michel SANCHEZ

Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire : Monsieur Julien GODEFROY

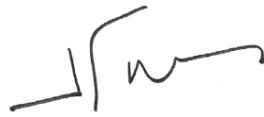
Suppléants : Madame Laure GINESTY
Madame Stéphanie FOUGERES

ARTICLE 3 : le présent arrêté abroge l'arrêté du 18 novembre 2025 portant nomination des membres du CROCT de la région Occitanie.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 25 novembre 2025

Pour le préfet de région et par délégation,
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités,



Julien TOGNOLA